

COMMUNE DE BON-ENCONTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du VENDREDI 12 JUIN 2020 à 18 h 30
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 12 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 5 juin 2020, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **28**

Etaient présents : M. TREY D'OUSTEAU Pierre, M. AMELING Christian, Mme BARRAULT Simone, M. VINDIS Marcel, Mme LAPEYRE Jacqueline, M. MEYNARD Jean-Claude, M. ZALATEU Jean-Jacques, Mme VERLHAC Jacqueline, M. BORDES Michel, Mme OGIER Marie, M. BIELLE-BIARREY Laurent, Mme TOBELI Sylvie, Mme LAMY Laurence, M. VIDAL Jean-Christophe, Mme CHATOT Magali, Mme VILLA Pierrette, M. DEGUIN Gérard, Mme FERRAND Isabelle, M. RAYSSAC Pascal.

Etaient représentés :

- Madame JUILLIA Jacqueline pouvoir à Madame BARRAULT Simone.
- Monsieur LEMAIRE Jean-Marc pouvoir à Monsieur VINDIS Marcel.
- Madame LAMARTINE-GEOFFROY Céline pouvoir à Monsieur VIDAL Jean-Christophe.
- Madame BIFFIGER Isabelle pouvoir à Monsieur RAYSSAC Pascal.
- Madame PAILHORIES Anne pouvoir à Madame CHATOT Magali.

Absents :

- Monsieur LAUZZANA Michel.
- Monsieur SIMONITI Jean-Claude.
- Monsieur DUBOIS Louis-Paul.
- Monsieur VINCENT Jeanne.

Madame Jacqueline LAPEYRE a été désignée secrétaire de séance.

2020.16 - OBJET : BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE PROLONGEMENT ABONNEMENT ANNUEL.

VOTE : Pour : 24

Mes Chers Collègues,

I. Exposé des motifs :

Face à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Covid-19 une période de confinement a été mise en œuvre par le Gouvernement du 17 mars au 11 mai 2020 engendrant la fermeture des lieux culturels et notamment la Bibliothèque Municipale de Bon-Encontre.

La réouverture au public de cette structure se fait depuis le 18 mai 2020 mais uniquement sur rendez-vous et est limitée à une personne par famille.

Les services proposés dans l'abonnement annuel des usagers sont donc impactés par la mise en œuvre de ces dispositions sanitaires.

II. Considérants et références juridiques :

VU la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2014 réactualisant la tarification des prestations de la Bibliothèque Municipale,

Vu l'arrêté du Maire du 16 mars 2020, procédant à la fermeture de la Bibliothèque Municipale du 16 mars 2020 à 6 heures jusqu'au 15 avril 2020 inclus,

VU l'arrêté du Maire du 15 avril 2020, prolongeant la fermeture de la Bibliothèque ruelle Jacques Prévert du 16 avril 2020 à 6 heures jusqu'au dimanche 10 mai 2020 inclus,

Afin de ne pas pénaliser les adhérents en cette période inédite, **je vous propose de procéder au prolongement automatique de tous les abonnements des adhérents pour une durée supplémentaire de deux mois correspondant à la période impactée.**

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

DECIDE de procéder au prolongement automatique de tous les abonnements des adhérents pour une durée supplémentaire de deux mois correspondant à la période impactée.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois
à compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture.
Affichage le 16 juin 2020

Pour copie conforme

Le Maire,

Pierre TREY D'

